



## congé hebdomadaire déplacé un jour férié

Par **mag74**, le **14/08/2012** à **14:57**

Bonjour.

Je suis vendeuse (convention 3241) et mon jour de repos hebdomadaire est le mardi. En revenant de vacances j'ai vu que les plannings avaient été modifiés et que ce jour habituel de congé était déplacé au jour suivant qui est férié! De plus la boutique est fermée ce jour là. Est-ce légal ou bien ai-je droit à un repos compensateur? Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **14/08/2012** à **15:43**

Bonjour,

Il faudrait savoir si l'employeur a respecté un délai de prévenance pour le changement de planning mais on peut considérer qu'en agissant ainsi, l'employeur transgresse le principe que le contrat de travail doit être exécuté de bonne foi s'il répète cela pour chaque jour férié...

Par **mag74**, le **14/08/2012** à **16:00**

Bonjour et merci de votre réponse.

J'ai appris le changement en regardant le planning à mon retour de vacances soit 2 semaines avant ce changement. Ce genre de changement est fréquent (un jour j'ai dû rentrer 2 jours plus tôt de vacances car planning modifié, en étant prévenue 3 jours avant...). Mais là "troquer" un jour de congé hebdo contre un jour férié qui de toute façon n'était pas travaillé à la base je trouve ça limite. Seulement je ne trouve pas de texte de loi là-dessus. J'aimerais avoir ce jour compensateur (ayant dû décaler des rendez-vous personnels et trouver une nounou pour ma fille)

Par **P.M.**, le **14/08/2012** à **17:06**

Il s'agit avant tout d'un principe qui figure à l'[art. L1222-1 du Code du Travail](#) :

[citation]Le contrat de travail est exécuté de bonne foi.[/citation]

Il faudrait aussi savoir si votre jour de repos hebdomadaire a été fixé contractuellement et s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Par **mag74**, le **14/08/2012** à **17:29**

Mon jour de repos est toujours le mardi et est noté sur le "planning type" à côté du règlement intérieur. Je vérifierai si c'est spécifié sur mon contrat. Quand aux représentants du personnel, à part ma responsable régionale qui valide les plannings... on se sent bien seules!

Par **P.M.**, le **14/08/2012** à **17:36**

Je parle de Délégués du Personnel ou du Comité d'Entreprise...  
Il faudrait savoir aussi si c'est l'ensemble du personnel qui a vu son jour de repos hebdomadaire reporté ainsi puisque je présume que tous les salariés n'ont pas le même mais vous pourriez essayer de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...